

Refonte de Biereapp



29 juillet 2010

Proposition de services

CONTEXTE

L'Association des Étudiants de Polytechnique (AEP) a besoin de faire évoluer son outil de gestion des stocks de bières afin de mieux contrôler les coûts et éviter les pertes liées aux limitations du système actuel. Les améliorations apportées au système faciliteront la mise en œuvre des procédures de tenue régulière d'inventaire. Ce système est aussi revu dans l'optique de s'appliquer à la gestion des boissons gazeuses.

MANDAT

Refonte de l'outil de gestion des stocks de bières selon les besoins et caractéristiques déterminées dans le cahier des charges.

SPECIFICATIONS

Le nouvel outil aura les caractéristiques suivantes:

Module de gestion pour:

Fournisseurs

Produits

Consigne sur les produits

Demande des associations (clients)

Consommations des clients

Contrôle des droits des utilisateurs avec un système de connexion et de gestion des droits d'accès.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Apache (avec le module mod_wsgi)

Python 2.6

Django 1.2

Prévisions budgétaires

Le projet se déroulera en 3 phases. Après chaque phase, l'AEP pourra donner son opinion sur les fonctionnalités afin d'ajuster la plateforme à ses besoins. Les modifications et améliorations du système actuel seront effectuées selon le cahier de charge en annexe. Le mode de facturation sera de 30% du montant total à la signature, 30% à la mi-mandat et 40% à la fin du mandat.

PHASE 1: LES FONDATIONS

DATE DE LIVRAISON: MI-OCTOBRE 2010

Création du modèle de données

Intégration de l'interface utilisateur

Mise sur pied des fonctionnalités de base:

Gestion des fournisseurs

Gestion des produits et consignes

20h @ 40\$ 800,00 \$

PHASE 2: FACTURATION ET UTILISATEURS

DATE DE LIVRAISON: MI-NOVEMBRE 2010

Mise en place de la gestion des transactions

Gestion des factures

Gestion des accès et module de connexion

25h @ 40\$ 1000,00\$

PHASES 3: TESTS FINAUX ET AJUSTEMENTS

DATE DE LIVRAISON: MI-DECEMBRE 2010

Notification courriel de la création de facture

Tests utilisateurs

Ajustements

Formation

20h @ 40\$ 800,00\$

TOTAL 2 600,00\$

Offre valide 30 jours suit au dépôt de la présente proposition. Taxes en sus.

Ceci n'est pas une facture.

Entre:

Marc Boivin
Développeur web

Daphnée Simon
VP Interne

Marc Boivin 813A avenue du Bon-Air Québec, QC G1V 2P1 Association des étudiants de Polytechnique inc. C.P. 6079, succ. Centre-ville Montréal (QC), H3C 3A7

Téléphone : +1 (418) 803-7139 Téléphone : +1 (514) 340-4747 Courriel : boivin@ma14.com Courriel : interne@aep.polymtl.ca

Les parties s'engagent à respecter les conditions suivantes.

1. MARC BOIVIN S'ENGAGE A:

- 1.1. Comptabilisé uniquement les heures consacrées à la réalisation du mandat décrit par le cahier des charges et à respecter celui-ci
- 1.2. Traiter en toute confidentialité les documents, informations, secrets industriels ou techniques, publiés ou non, mis à la disposition, appris, acquis de quelque façon que ce soit dans ou à l'occasion de l'exécution de ses services en vertu des présentes ;
- 1.3. Remettre à l'AEP, au plus tard à la date du paiement final, tous les documents, matériels ou équipements mis à sa disposition pour l'exécution de ses services;
- 1.4. Ne jamais divulguer, sans la permission écrite de l'AEP, en tout, ou en partie, lesdits documents, informations, secrets industriels ou techniques ;
- 1.5. Couvrir, à sa charge entière, les frais engagés dans ou à l'occasion de l'exécution de ses travaux, notamment, les frais de bureau, personnel, matériel et autre, sauf les dépenses spécifiquement approuvées par l'AEP:
- 1.6. Conserver les droits d'auteur des innovations sous-jacentes au matériel produit dans le cadre du contrat:
- 1.7. Céder les droits d'utilisation non restrictifs et illimités de tout matériel produit dans le cadre du mandat ;
- 1.8. Discuter, en priorité, avec l'AEP de toute opportunité visant la poursuite de travaux réalisés en son nom :
- 1.9. Respecter les délais de livraison établis avec l'AEP et aviser de manière prompte l'AEP si une date de livraison ne peut pas être respectée;
- 1.10. Garantir l'intégrité de l'interface utilisateur et des fonctionnalités de la plateforme pour une durée de 90 jours ;
- 1.11. Offrir 5 heures de support aux utilisateurs et administrateurs du système

2. L'AEP S'ENGAGE À:

- 2.1. Mettre à la disposition de Marc Boivin l'information, les images et les documents nécessaires à la réalisation des tâches, lorsque demandés, et dans le format requis;
- 2.2. Garantir la légalité d'utilisation de tous les documents transmis;
- 2.3. Assister à la rencontre de présentation et de formation, lorsque prévue au calendrier:
- Réviser, commenter et approuver le travail dans des délais raisonnables de façon à mener à bien les clauses du contrat dans les temps requis;
- Conserver une copie des éléments créés dans le cadre du contrat et assumer la responsabilité de la conservation de ces documents;
- 2.6. Autoriser Marc Boivin à faire connaître son implication au projet;
- 2.7. Accepter de verser le total des sommes engendrées pour la réalisation des cahier des charges, qu'ils soient, ou non, modifiés ou annulés dans le cadre d'une rencontre de révision de cahier des charges;
- 2.8. S'acquitter des frais de services aux dates prévues (lors de la signature, au mimandat et à la livraison) comme stipulé dans la présente proposition de service, sans quoi un intérêt supplémentaire cumulatif de 1,5% par mois (30 jours) sera chargé en dédommagement;
- Respecter la licence des logiciels utilisés, dans le cadre de la vente ou de la distribution de l'application;

3. RÉSILIATION

- 3.1. Tout arrêt du projet de la part de Marc Boivin dégage l'AEP des payements subséquents à la dernière livraison effectuée. Dans un tel cas, l'AEP conservera également tous les droits sur le travail effectué et pourra, à sa discrétion, faire affaire avec un autre concepteur informatique pour finaliser le projet.
- 3.2. Tout arrêt de paiement ou abandon du projet de la part de l'AEP dégage Marc Boivin de tout engagement et responsabilité envers l'AEP

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé ce contrat en double original.

Date ://	Date ://
Marc Boivin Développeur web	Daphnée Simon VP Interne
Marc Boivin	AEP

Annexe

CAHIER DES CHARGES

Gestion

Le contenu du système sera configurable par l'administrateur. Ce système dans son ensemble pourra être géré par quelqu'un qui n'a aucune expérience en conception de logiciel. La modification du contenu de la base de données pourra se faire directement au travers de l'interface de gestion par l'administrateur du système.

L'accès aux sections privées de gestion sera restreint aux personnes autorisées par un système d'authentification. Toutefois, il n'y aura qu'un seul compte administrateur.

Les actions de chaque utilisateur devront être inscrites dans un journal des actions entreprises à l'intérieur du logiciel avec la date et l'heure.

Les factures générées devront être placées dans une base de donnée et pouvoir être classée comme « en attente de payement » ou « payé ». L'interface permettra de classer les factures par client, par date ou par catégorie.

Interface du système

Le système de gestion d'inventaire de boissons permettra aux différents utilisateurs les actions suivantes :

Créer des comptes utilisateur

L'administrateur aura la possibilité d'ajouter autant de comptes utilisateurs que nécessaire et de décider des autorisations d'accès aux diverses fonctionnalités de chacun des comptes. Le compte administrateur aura par défaut toutes les autorisations.

Gérer des comptes client

L'administrateur aura la possibilité d'ajouter autant de clients que nécessaire et de décider de la disponibilité et du prix des produits pour ce dernier en fonction de ses activités. Des modifications à chacun des comptes clients devront être possibles en tout temps. Nous envisageons de pouvoir former des groupes pour facilité l'assignation de produits selon le type de clients.

Créer des produits

L'administrateur aura la possibilité de créer autant de produits qu'il est nécessaire. L'administrateur pourra lui assigné différents prix soit le 'cost', le prix 'suggéré' et un prix 'affiché' qui inclut les taxes. L'administrateur sera aussi dans l'obligation d'assigner un prix des vides (soit cannette ou bouteille) associé au produit qui correspondra à la Association des étudiants de Polytechnique • Cahier des charges

8 août 2010

consigne des vides établie pour les produits commandés. Comme mentionné dans le paragraphe précédent, la disponibilité des produits dépendra du type de client.

Commander des produits

L'utilisateur autorisé aura la possibilité de faire des commandes de boissons. Dans le compte client, il n'apparaîtra que le prix 'affiché'. À chaque caisse commandée s'ajoutera automatiquement un produit nommé 'vides' pour charger les vides au client. Le statut du produit à l'inventaire sera à ce moment 'en commande' sans être soustrait à l'inventaire.

Transmettre des factures

Une facture devra être transmise au client et au commis comptable à chaque commande émise. Sur cette facture figurera : les noms, les quantités et les prix de chaque item commandé de manière claire ainsi que la somme due.

Mettre à jour l'inventaire

L'utilisateur autorisé devra pouvoir modifier l'inventaire des produits entreposés par l'AEP. Cet inventaire sera composé des produits créés par l'administrateur. Il assignera donc une quantité à chaque produit et pourra soustraire de l'inventaire les produits 'en commande' une fois qu'il les aura livrés aux comités.

Faire des rabais ou du crédit aux clients

L'administrateur aura la liberté de faire un crédit ou un rabais sur une commande d'un client. Ce crédit devra figurer lors de la facturation.

Changer le statut d'une facture

L'utilisateur autorisé pourra faire passer le statut d'une facture de « En attente » à « Payée ».

Comptes utilisateurs pré-créés

L'Association Étudiante de Polytechnique (administrateur)

- créer des comptes utilisateur
- créer des comptes client
- créer des produits
- faire des rabais où donner des crédits aux clients
- commander des produits
- transmettre des factures
- mettre à jour l'inventaire
- visionner les factures
- visionner le journal des actions
- changer le statut d'une facture

Commis à l'accueil

- commander des produits
- transmettre des factures
- mettre à jour l'inventaire
- visionner les factures

Commis au service

- mettre à jour l'inventaire
- commander des produits
- transmettre des factures
- visionner les factures

Commis comptable

- visionner les factures
- changer le statut d'une facture